

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 17 décembre 2001-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Bernard FITOUSSI, Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Bernard HERGOTT, représentant M. LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Claude COLLIN, CEDRA,
- M. Jean FRANVILLE, CDR 55
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Michel CHAUGNY, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS,

Etaient invités :

- M. Bernard FERY, coordonnateur « Grands Chantiers »,

Etaient excusés :

- M. Jean-Paul GEOFFROY, Préfet de la Haute-Marne,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 19 novembre 2001.

Pas d'observation des membres du bureau. Des remarques transmises par M. FRANVILLE, concernant le nombre et la nature des expérimentations mises en œuvre par l'ANDRA, seront intégrées dans le présent compte-rendu.

2) Programme d'activités 2002 et budget correspondant.

La proposition de programme et le projet de budget joints sont adoptés. Ils seront présentés lors de la prochaine réunion plénière du CLIS.

Concernant les visites du laboratoire, M. WOJCIK constate que l'ANDRA a invité à son initiative les membres du bureau, sans préciser qu'il s'agissait d'une demande du CLIS. M. le Préfet indique d'ailleurs qu'il n'a pas été destinataire de ce courrier.

M. le Préfet insiste sur l'importance du rôle du secrétaire scientifique, notamment dans le cadre de l'élaboration d'un programme d'expertises et de contre-expertises. Il propose qu'un groupe de réflexion soit constitué sur cette question.

Concernant le projet de budget, M. FRANVILLE remarque d'une part que les frais de colloque sont en augmentation. Cela tient à la participation du CLIS au financement du séminaire COWAM, qui sera organisé du 28 février au 2 mars 2002 au Centre Mondial de la Paix à Verdun. M. COLLIN rappelle qu'il se dissocie de cette initiative. D'autre part que les frais « études et recherches » sont en diminution. Cela s'explique en partie par le recrutement du secrétaire scientifique et l'augmentation des charges salariales. Le bureau accepte, à la demande de M. le Préfet, que les reports de crédits 2000 et 2001 soient prioritairement affectés à cette ligne budgétaire.

3) Projet de motion.

Le projet de motion rédigé par Mme MALFAIT-BENNI et MM. FRANVILLE et WOJCIK, en présence de MM. JAQUET et STERPENICH, contient cinq points :

- une demande d'extension des études géologiques au-delà de l'emprise du laboratoire,
- le souhait d'avoir l'éventail le plus large possible de radioéléments utilisés pour les expérimentations de migration,
- le souhait que soit établi un état de référence sanitaire,
- l'expression d'un besoin d'études à caractère sociologique,
- la crainte, découlant des quatre premiers points, que les données acquises en 2005 ne soient pas suffisantes pour permettre une décision du Parlement.

M. le Préfet tient à rappeler qu'en tant que représentant de l'Etat, il ne saurait s'associer à cette motion. Il remarque également que le dernier point de la motion se rapporte à une compétence du Parlement et ne rentre pas dans les compétences du CLIS, et que, dans sa rédaction formelle, le premier point laisse indûment à penser que le laboratoire se transformerait nécessairement en centre de stockage, ce qui n'est pas conforme aux textes

en vigueur. M. BOUSSEL estime que ce point n'est effectivement pas très clair.

Pour M. FRANVILLE, la rédaction du premier point, qui pourrait être améliorée, tient justement compte du fait qu'il s'agit d'un laboratoire de qualification et que l'éventualité d'un stockage ne peut être ignorée. M. COLLIN précise que la CNE demande cette extension et que, de plus, le document « Stratégie et programmes des recherches » au titre de la loi de 91, édité par le Ministère de la Recherche, confirme que les ouvrages d'un éventuel stockage seraient implantés au milieu de la couche étudiée, donc à l'endroit du laboratoire. Par ailleurs, il estime que l'extension des études géologiques doit intervenir dès maintenant, leurs résultats pouvant conduire à rendre le laboratoire inutile.

M. CHAUGNY considère que l'ANDRA doit étudier toute zone susceptible d'accueillir le centre de stockage. M. PIGUET rappelle que l'ANDRA doit préparer pour 2006 un avant-projet sommaire avec démonstration de sûreté, mais sans localisation géographique précise. Étendre la zone d'études serait rentrer dans une étape suivante pour laquelle l'ANDRA n'est pas missionnée.

Enfin, plusieurs membres du bureau demandent que la motion, dans son cinquième point, regrette l'absence de second laboratoire pour l'instant.

Le bureau procède à l'adoption des deuxième, troisième et quatrième points. Les votes sur les premier et cinquième points donnent respectivement les résultats suivants :

- 5 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions.
- 5 voix contre, 4 voix pour et 1 abstention.

La motion qui sera présentée en réunion plénière comportera donc trois points :

Le Comité Local d'Information et de Suivi

- souhaite d'une part que l'éventail des traceurs utilisés pour les expérimentations de migration menées dans le laboratoire soit totalement représentatif des éléments radioactifs présents dans les déchets. Cet éventail devra tenir compte des différentes formes (par exemple colloïdales) susceptibles d'être prises par ces éléments,
- d'autre part que soit établi un état de référence sanitaire des populations concernées, afin de disposer, en tant que de besoin, des données nécessaires à la réalisation d'une étude épidémiologique,
- se joint à la Commission Nationale d'Évaluation pour demander que soient menées des études à caractère sociologique relatives aux différents modes de gestion des déchets radioactifs.

Certains membres du bureau indiquent qu'ils présenteront à titre personnel, en session plénière, un amendement pour indiquer l'existence des deux autres points non adoptés par le bureau.

4) Programme expérimental de l'ANDRA.

L'ANDRA mettra en œuvre huit grandes expérimentations :

- suivi du creusement des galeries,
- caractérisation géomécanique de l'argilite,
- comportement de l'argilite au creusement des puits,
- comportement de l'argilite au creusement des galeries,
- réponse aux sollicitations thermiques,
- perméabilité,
- composition chimique et isotopique des eaux contenues dans l'argilite,
- diffusion dans les argilites de l'eau et des éléments polluants.

Une note de M. STERPENICH comportant diverses interrogations ou demandes de précision est jointe au compte-rendu. Des réponses de l'ANDRA sont attendues, de même que la transmission du programme détaillé.

Suite à des questions portant sur la quantité d'expériences et sur la validité des résultats, M. PIGUET souligne que la démarche d'évaluation repose sur une analyse globale de sûreté s'appuyant sur différents concepts de stockage et des scénarios de comportement ultérieur. Il apportera des réponses précises sur ces différents aspects par écrit.

M. PIGUET rappelle de plus que les résultats scientifiques seront vérifiés par la CNE avant d'être intégrés dans une analyse de sûreté soumise à la DSIN. Par ailleurs, les comptes-rendus du Comité d'orientation et de suivi, mis en place par l'ANDRA pour analyser le programme expérimental, sont disponibles. Des premiers résultats ont été obtenus à l'occasion du creusement du puits principal, qui indiquent la cohérence entre le champ de contrainte évalué à 100 mètres de profondeur (à travers des mesures de convergence) et celui mesuré à environ 500 mètres de profondeur (par fracturation hydraulique).

M. FRANVILLE constate que les expériences sont faites en fonction de ce que l'on veut démontrer, et qu'ainsi, l'objectif de l'ANDRA, dans le cadre de l'expérimentation sur la diffusion, est de valider l'hypothèse préalable de la prépondérance de la diffusion. Ce point sera approfondi par M. STERPENICH.

M. COLLIN fait part d'un courrier (ci-joint) qu'il a adressé à M. PIGUET, suite à une discussion avec M. DELAY, sur la question de la présence d'eau dans les puits.

M. PIGUET reprend les données concernant la porosité de la zone, la pluviométrie et le phénomène de rabattement créé par le creusement d'un puits (ou d'une galerie). Il montre le système mis en place par l'ANDRA pour collecter les eaux (eau de pluie, eaux industrielles et eaux de formation). Il précise que la couche du callovo-oxfordien est effectivement

saturée d'eau mais que la très faible perméabilité du milieu limite les possibilités d'écoulement.

5) Questions diverses.

- M. WOJCIK souhaite revenir sur les raisons de l'accident qui a eu lieu dans le puits, estimant que l'ANDRA doit être exemplaire en matière de sécurité, et notamment de sécurité du travail.

M. PIGUET indique que des erreurs de manipulation et le non-fonctionnement des sécurités (apparemment désactivées, sans explication aujourd'hui) ont conduit à l'ouverture d'une trappe amovible sur laquelle se trouvait un employé, lequel a fait une chute de 15 mètres entraînant des fractures des membres inférieurs et supérieurs. Les premiers secours sont arrivés sur place en moins de vingt minutes, mais la remontée de l'employé a demandé plusieurs heures. Le creusement du puits a été arrêté, pour les besoins de l'enquête ; il ne reprendra que lorsque les sécurités auront été vérifiées.

- MM. WOJCIK et LHERITIER demandent que le tableau de bord de l'impact socio-économique soit plus complet, concernant notamment l'information sur le personnel du site, sur les conditions d'hébergement, de restauration... M. FERY travaille à une amélioration de ce tableau.

- M. COLLIN demande qu'une information sur le projet de pôle scientifique et technologique soit disponible.

6) Date du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau est fixée au lundi 21 janvier 2002, à 18h00, à la Préfecture (salle Maginot). L'ordre du jour comportera notamment l'audition de MM. MOUROT et MULLER, en présence de deux représentants de l'IPSN.

La prochaine réunion plénière du CLIS se déroulera le vendredi 25 janvier 2002, à 16h30, à la Préfecture (salle Poincaré). Elle portera principalement sur le bilan annuel des activités de l'ANDRA, et sur l'adoption du programme 2002 du CLIS et du budget correspondant.